



Hérim, le 19/02/2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-06
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT CHEMIN DE
BELLAING ET CHEMIN DES FOURCHES.

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2213-1 et suivant ;

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par les arrêtés subséquents ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures tendant à faciliter le déroulement de la course PARIS-ROUBAIX qui se tiendra le 13 Avril 2025.

ARRÈTONS

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit Chemin de Bellaing (D13) et Chemin des Fourches, le dimanche 13 Avril 2025, à partir de 06h00 et jusqu'à la fin de la course, comme suit :

- Chemin de Bellaing dans sa partie située côté pair de la rue entre les numéros 2 et 40, le samedi 12 Avril 2025 de 06h jusqu'à la fin de la course.
- Chemin des Fourches dans sa partie située côté Hérim de la rue entre les numéros 1 et 10.

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdit Chemin de Bellaing (D13) et Chemin des Fourches le dimanche 13 Avril 2025 de 06h jusqu'à la fin de la course, comme suit :

- Chemin de Bellaing dans sa partie située côté pair de la rue entre les numéros 2 et 40, le samedi 12 Avril 2025 de 06h jusqu'à la fin de la course.
- Chemin des Fourches dans sa partie située côté Hérim de la rue entre les numéros 1 et 10.

Exception faite aux seuls véhicules faisant partie de l'organisation de la course cycliste « Paris-Roubaix ».

Article 3 : Toutes ces interdictions seront matérialisées par l'apposition de panneaux réglementaires, **24 heures** avant le début de l'événement.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la Commune.



Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ;
- Monsieur le commandant de Police de Denain ;
- Monsieur le responsable de la Subdivision Territoriale de Denain ;
- Monsieur le responsable du Service de Lutte contre L'Incendie ;
- Monsieur le directeur de Semurval / Transvilles
- Services Techniques municipaux ;
- Riverains du Chemin de Bellaing (D13) et Chemin des Fourches ;
- Police Municipale



Fait à Hérin, le 19/02/2025

Le Maire,
Jean-Paul COMYN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "COMYN", written over the typed name "Jean-Paul COMYN". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized initial "C".